

DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

ÉPREUVE 1 – RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE ET DÉONTOLOGIE DE L'EXPERT-COMPTABLE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SESSION MAI 2025

Durée de l'épreuve : 1 heure - Coefficient : 1

Aucun matériel ni documentation n'est autorisé.

Le sujet se présente sous la forme d'une série de vingt questions indépendantes. Les questions doivent être traitées dans l'ordre. Les questions portant sur l'expertise comptable sont numérotées de 1 à 10 ; les questions portant sur le commissariat aux comptes sont numérotées de 11 à 20. Pour l'ensemble des questions, les références des textes ainsi que le quantum des sanctions ne sont pas exigés des candidats.

Barème : 40 points pour l'ensemble des questions ; la note finale sur 20 est obtenue en divisant par deux le total des points.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 3 pages, numérotées de 1/3 à 3/3.

Questions portant sur l'expertise comptable (20 points)

1. À quelles sanctions s'expose un expert-comptable en cas de non-respect des règles déontologiques ? (2 points)
2. Le cadre de référence définit la nature des différentes missions et activités réalisées par les structures d'exercice professionnel de l'expertise comptable ainsi que les normes professionnelles applicables à ces missions et activités. Il distingue trois grandes natures de missions. Quelles sont-elles ? (3 points)
3. Un cabinet d'expertise comptable peut-il référencer le nom et le logo de ses clients sur son site internet ? Justifiez votre réponse. (1 point)
4. Quel est le niveau d'assurance donné par l'expert-comptable et le(s) critère(s) attesté(s) dans le cadre d'une mission de présentation des comptes ? (2 points)
5. Un expert-comptable peut-il être agent immobilier ? Justifiez votre réponse. (2 points)
6. Devant quelle juridiction une décision de la chambre nationale de discipline peut-elle faire l'objet d'un recours ? (2 points)
7. Dans quelles situations un expert-comptable doit-il refuser une mission ? (3 points)
8. Dans le cadre d'une mission d'examen limité des comptes (NP 2400), l'expert-comptable établit un rapport dont la conclusion est normée. Citez quatre conclusions sur les cinq possibles. (2 points)
9. Dans l'exercice de ses fonctions, un expert-comptable suspecte une situation d'exercice illégal. Que doit-il faire ? (1 point)
10. À quelles conditions et moyennant quelle précaution un expert-comptable peut-il réaliser une mission à titre gracieux ? (2 points)

Questions portant sur le commissariat aux comptes (20 points)

11. Donnez les montants des 2 seuils de nomination des commissaires aux comptes ayant été modifiés par le décret du 2024-152 du 24 février 2024 (article D 221-5 du code commerce). (2 points)
12. Le recours à la publicité pour un commissaire aux comptes est encadré par le code déontologie. Citez les conditions et interdiction fixées par ce dernier. (2 points)
13. Vous êtes le commissaire aux comptes d'une société. Pouvez-vous réaliser une prestation d'évaluation de cette société à la demande de la société acquéreuse ? Justifiez votre réponse. (3 points)
14. Quel est le seuil et le montant rendant obligatoire la nomination d'un commissaire aux comptes dans un syndicat professionnel de salariés ? (1 point)
15. Le commissaire aux comptes d'une société tête d'un petit groupe au sens de l'article L.821-43 du code commerce peut-il demander des informations aux commissaires aux comptes des filiales significatives ? Justifiez votre réponse. (2 points)
16. Citez exactement les principes fondamentaux de comportement qui s'appliquent à l'activité professionnelle du commissaire aux comptes tels qu'ils figurent dans la Section 1 du titre 1^{er} du code de déontologie. (2 points)
17. Quel contrôle particulier et dans quel cadre, le commissaire aux comptes d'un organisme faisant appel à la générosité du public qui perçoit plus de 153 000 € de dons doit-il effectuer ? (2 points)
18. Le commissaire aux comptes réalisant une prestation pour une entité dans laquelle il n'est pas investi d'une mission de certification a-t-il l'obligation de signaler un fait délictueux qui serait porté à sa connaissance ? Justifiez votre réponse. (2 points)
19. Outre la H2A, qui peut demander l'élaboration d'une norme d'exercice professionnel ? (2 points)
20. Quelles sont les personnes composant la commission des sanctions (les noms des personnes désignées ne sont pas demandés) ? (2 points)